

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES**



**MINISTERE DES FINANCES**

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR  
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

**NOTE D'INFORMATION**

**OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR PAR  
ADJUDICATION**

**ETAT DU NIGER 6% 2015-2020**

*Février 2015*

## SOMMAIRE

1- PRESENTATION DE L'OPERATION.....	3
1-1. Contexte de l'émission.....	3
1-2. Objectif de l'émission.....	3
1-3. Caractéristiques du titre assimilable.....	3
1-4. Caractéristiques de la première émission ou tranche.....	4
1-5. Avantages accordés aux titres.....	5
1-6. Tableau d'amortissement.....	5
2- PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	6
2-1. Organisation administrative de la DGTCP.....	6
2-2. Missions de la DGTCP.....	6
3- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	8
3-1. Evolution récente de l'économie nigérienne.....	8
3-2. Perspectives pour l'année 2015.....	10
ANNEXES.....	12
TABLEAU RESUME DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT EN 2015.....	13
MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES.....	15
ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION.....	17
ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO.....	18

## 1- PRESENTATION DE L'OPERATION

### 1-1. Contexte de l'émission

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Niger a recours au marché financier régional comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor National du Niger a réalisé, avec succès, vingt-deux (22) émissions de bons du Trésor et quatre (4) emprunts obligataires. Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor National et de l'animation permanente du marché monétaire de l'Union, l'Etat du Niger, conformément à son programme d'émissions, prévoit de mobiliser 115 milliards de FCFA d'obligations du Trésor en 2015. Ce montant est décliné en quatre émissions, dont trois (3) émissions assimilables remboursables par amortissements annuels constants pour un montant de 90 milliards de FCFA et d'un emprunt remboursable In Fine d'un montant de 25 milliards de FCFA.

L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du Règlement n°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Cette note a pour objet de présenter les caractéristiques de l'Obligation Assimilable du Trésor par Adjudication au titre de l'année 2015, ainsi que l'évolution récente de l'environnement socio-économique du Niger.

### 1-2. Objectif de l'émission

Le présent emprunt obligataire du Trésor a pour objectif de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer le financement d'infrastructures sociales dans les secteurs prioritaires. Il constitue un titre d'Obligations Assimilables du Trésor d'un montant de 90 milliards de FCFA à mobiliser en 2015 dont la première tranche porte sur un montant de trente (30) milliards de FCFA.

### 1-3. Caractéristiques du titre assimilable

<b>Désignation</b>	: Obligations Assimilables du Trésor par Adjudication (OAT-A)
<b>Émetteur</b>	: L'État du Niger à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>Montant du titre</b>	: 90 milliards de FCFA
<b>Valeur nominale unitaire</b>	: 10.000 FCFA
<b>Maturité</b>	: 5 ans
<b>Taux d'intérêt</b>	: Les obligations porteront intérêt à un taux de 6% l'an dès la première année

<b>Forme du titre</b>	: Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché Financier Régional en relation avec la BCEAO ;
<b>Remboursement du capital</b>	: Amortissement annuel constant, à partir de la deuxième année, avec la possibilité de rachat anticipé de tout ou partie des titres par le Trésor
<b>Placement</b>	: La souscription primaire des obligations du Trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI).
<b>Assimilation</b>	: Le titre créé est assimilable. A cet égard, l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente. Il pourra procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, sans requérir le consentement des porteurs, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

#### 1-4. Caractéristiques de la première émission ou tranche

Par arrêté n°48/MF/DGT/CP du 12 février 2015, le Ministre des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGT/CP) à effectuer la première émission de l'OAT pour un montant de trente milliards (30.000.000.000) de FCFA. Cette première tranche présente les caractéristiques ci-après :

<b>Montant de la tranche à émettre</b>	: 30 milliards de FCFA
<b>Date de clôture des souscriptions</b>	: 24 février 2015 à 10 h 30 mn TU
<b>Date de valeur</b>	: 25 février 2015
<b>Souscription minimum</b>	: 100 titres, soit un million (1.000.000) de FCFA
<b>Souscription maximum</b>	: Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant de l'adjudication, soit 18 milliards de FCFA.

## 1-5. Avantages accordés aux titres

**Liquidité** : Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'État s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;

**Fiscalité** : les obligations sont défiscalisées dans tous les États membres de l'UEMOA. En d'autres termes, les intérêts perçus sur ces obligations du Trésor sont exonérés de tous impôts et taxes ;

**Garantie** : le remboursement est garanti par l'État du Niger ;

**Pondération dans les risques bancaires** : les obligations sont admissibles au refinancement de la BCEAO. Elles sont pondérées à 0% dans les risques bancaires ;

**Diversification du patrimoine** : les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

## 1-6. Tableau d'amortissement

Le tableau d'amortissement indicatif du titre se présente comme suit :

Période	Intérêts (FCFA)	Amortissement du capital (FCFA)	Montant échéance (FCFA)	Capital restant dû (FCFA)
25-févr-16	5 400 000 000	0	5 400 000 000	90 000 000 000
25-févr-17	5 400 000 000	22 500 000 000	27 900 000 000	67 500 000 000
25-févr-18	4 050 000 000	22 500 000 000	26 550 000 000	45 000 000 000
25-févr-19	2 700 000 000	22 500 000 000	25 200 000 000	22 500 000 000
25-févr-20	1 350 000 000	22 500 000 000	23 850 000 000	0
<b>Total</b>	<b>18 900 000 000</b>	<b>90 000 000 000</b>	<b>108 900 000 000</b>	

## 2- PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), qui relève du Ministère des Finances, est une administration financière publique régie par l'ordonnance n° 2010-15 du 15 avril 2010 portant création, organisation et attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

### 2-1. Organisation administrative de la DGTCP

Les services du Trésor National comprennent sur le plan territorial, une trésorerie générale, huit (8) trésoreries régionales et trente-cinq (35) trésoreries départementales (TD), en raison d'une TD par département et la Perception Spéciale de Paris. Ils comportent, en outre, des trésoreries spéciales instituées pour l'encaissement des recettes publiques directement perçues par des régies financières.

L'ordonnance susmentionnée prévoit, en ses articles 6, 12 et 18, l'organisation suivante de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique :

- la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux ;
- la Direction des Études et de la Réglementation Comptable et Financière ;
- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) ;
- la Paierie Générale du Trésor (PGT) ;
- la Recette Générale du Trésor (RGT) ;
- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésoreries Départementales (TD) ;
- les Postes Comptables Spécialisés ;
- les Perceptions ;
- l'Inspection Générale des Services ;
- le Service Informatique ;
- le Service de la Documentation et de la Communication ;
- le Service du Contentieux.

### 2-2. Missions de la DGTCP

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique concourt à assurer l'exécution en recettes et en dépenses du Budget Général de l'État, des Collectivités Territoriales et des Établissements publics à caractère administratif.

Dans le domaine de la gestion budgétaire et comptable, elle est particulièrement chargée de :

- la tenue de la comptabilité de l'État et de la gestion financière et comptable des collectivités territoriales et des organismes publics rattachés à l'État et aux collectivités ;
- le suivi et le contrôle de l'exécution des opérations de trésorerie de l'État ainsi que de la réalisation des opérations de collecte de l'épargne au profit de l'État et des autres organismes publics ;

- la centralisation des opérations budgétaires et de trésorerie effectuées par le réseau des comptables publics et de la production périodique des états de synthèses des opérations comptables ;
- la gestion des titres et valeurs appartenant à l'État ou acquis pour le compte des collectivités territoriales ;
- la gestion de la dette publique, en liaison avec la Direction Générale du Budget ;
- le contrôle des comptables publics, y compris ceux des administrations financières et des représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Dans le domaine de la réglementation comptable, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :

- l'élaboration des règlements de comptabilité publique ainsi que des normes et règles comptables à appliquer par les organismes publics ;
- le contrôle de l'application des normes et procédures comptables ;
- la gestion du contentieux de l'État et l'exécution des décisions de justice pour ou contre l'État en relation avec les organes judiciaires de l'État.
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique participe également à :
  - la définition de la politique monétaire et budgétaire du Gouvernement ;
  - la préparation des lois de finances et de tous les projets de textes du Gouvernement à caractère économique ou financier ou ayant une incidence économique ou financière ;
  - l'élaboration et la définition des procédures d'exécution des recettes et des dépenses.

## 3- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

### 3-1. Evolution récente de l'économie nigérienne

L'environnement macroéconomique national, au cours de l'année 2014, s'est senti de la poursuite de la mise en œuvre du PDES (Programme de Développement Economique et Social 2012-2015), de l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) et du PEF (Programme Economique Financier 2012-2014) ainsi que la gestion du contexte sécuritaire régional. Il est également marqué par la signature en mai 2014 d'un accord entre le Niger et la société AREVA, et le lancement du projet de construction par le Groupe français BOLLORÉ de la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'investissements publics dans les infrastructures socioéconomiques (routes, classes, hôpitaux, échangeurs, centrale thermique de Gorou Banda, etc.).

Ainsi, **le taux de croissance économique** se situerait à 7,1% contre 4,1% en 2013. Cette croissance de l'économie se justifie principalement par les performances attendues des activités agricole, pétrolière et minière. Elle serait particulièrement impulsée par la reprise de la production agricole et le renforcement de l'extraction et du raffinage du pétrole. A cela, il faut ajouter la construction des infrastructures dans les domaines des routes, de l'éducation et de la santé, ainsi que le dynamisme des activités des transports.

En outre, cette croissance se réaliserait dans un contexte d'évolution modérée des prix avec un taux d'inflation annuel moyen qui serait en dessous de la norme communautaire.

En matière de **finances publiques**, les déficits globaux hors dons et avec dons représenteraient respectivement 13,6% du PIB et 5,7% du PIB en 2014 contre 7,7% et 2,3% en 2013.

**Les comptes extérieurs** se caractériseraient par une dégradation du déficit de la balance courante en pourcentage du PIB qui passe de 16,6% en 2013 à 20,3% en 2014, en rapport notamment avec une aggravation du déficit de la balance commerciale.

Au 30 septembre 2014, **la situation monétaire** est marquée par un renforcement des avoirs extérieurs nets, un accroissement du crédit intérieur et une augmentation de la masse monétaire par rapport au mois de décembre 2013.

**En matière de convergence**, trois (03) critères seraient respectés en 2014, dont deux (02) de premier rang. Les critères qui ne seraient pas respectés concernent le ratio du solde global, dons compris, rapporté au PIB (critère clé de premier rang et le critère de second rang relatif au taux de pression fiscale).

#### 3-1.1. Production

L'examen détaillé des composantes du PIB permet de situer les principales évolutions suivantes pour l'année 2014 :

##### a) En termes d'offres

**Le secteur primaire**, représentant 42,1% du PIB, enregistrerait une hausse de 8,2% après avoir observé une stabilité en 2013. Cette accélération de la croissance est essentiellement

liée à la branche agriculture qui progresserait de 10,8% contre -2,0% en 2013, en lien avec l'hypothèse d'un volume pluviométrique plus important que celui de l'année précédente. Par contre, les branches élevage et pêche connaîtraient une décélération de leur croissance, en rapport avec les résultats de la campagne agricole 2013/2014 ayant occasionné un déficit fourrager et un faible empoissonnement de certains cours d'eau.

**Le secteur secondaire**, représentant 15,0% du PIB, s'accroîtrait de 4,0% en 2014 contre 7,2% en 2013 en rapport essentiellement avec l'augmentation de la production minière (5,6%). La décélération observée s'explique par le recul de 2,2% de la valeur ajoutée de la branche pétrolière en lien avec une forte augmentation des intrants utilisés. Les branches « énergie » et « construction » continueraient de bénéficier des investissements en infrastructures et progresseraient respectivement de 5,0% et 7,2%.

**Le secteur tertiaire**, avec 35,5% du PIB, connaîtrait une hausse de 5,0% en 2014 contre 6,7% en 2013. Cette évolution serait impulsée particulièrement par les branches de transport, de communication et d'activités d'administration publique qui augmenteraient respectivement de 7,0%, 5,6% et 5,7%.

Globalement, les contributions à la croissance du PIB des secteurs primaire, secondaire, tertiaire et des impôts nets sur les produits s'établiraient respectivement à 3,0 points de pourcentage, 1,1 point, 2,5 points et 0,5 point en 2014.

#### **b) En termes de demande**

A ce niveau, la croissance du PIB serait essentiellement soutenue par les investissements, notamment publics.

**La consommation finale des ménages**, qui représenterait 68,8% du PIB en 2014, enregistrerait une hausse de 3,9% comme en 2013. Cette stabilité du niveau de consommation des ménages s'explique par le déficit de la campagne agricole enregistrée en 2013 qui a été compensé par les importations de céréales.

**La consommation finale des administrations publiques** progresserait de 5,8% en 2014, après une hausse de 7,6% en 2013, en rapport avec la progression des dépenses publiques.

Globalement, la consommation finale enregistrerait un taux de croissance de 4,8% en 2014, soit 83,4% du PIB, contre 4,5% en 2013.

**Les investissements**, après une hausse de 2,6% en 2013, progresseraient de 8,4% en 2014. Cette progression proviendrait d'une augmentation de 4,5% de la FBCF privée et d'une hausse de 16,1% de la FBCF publique en rapport avec la poursuite des travaux d'infrastructures dans les domaines du secteur rural, du secteur routier et des secteurs sociaux entrepris par le Gouvernement. Par rapport au PIB, les investissements représenteraient 32,6% en 2014 contre 32,2% en 2013.

**Les échanges extérieurs** se caractériseraient par une hausse de 3,9% des exportations, soit 26,0% du PIB, et une progression de 1,80% des importations, soit 42,0% du PIB. Cette évolution se traduirait par une amélioration du solde extérieur qui passerait de -17,3% du PIB en 2013 à -11,7% en 2014.

Au total, les contributions à la croissance du PIB de la consommation finale, de l'investissement des exportations et des importations s'établiraient respectivement à 6,0 points de pourcentage, 2,5 points, 1,7 point et -3,1 points en 2014.

### **3-1.2. Prix et inflation**

En septembre 2014, l'activité économique a été caractérisée par la poursuite de la baisse du rythme d'évolution des prix à la consommation, en dépit du déficit céréalier enregistré lors de la campagne agricole 2013/2014. Les mesures prises par le Gouvernement relatives à la vente des céréales à prix modérés, à la distribution gratuite des vivres aux populations vulnérables exposées à la forte insécurité alimentaire ont permis de contenir l'inflation à un niveau relativement bas. A cela il faut ajouter la stabilité des prix des hydrocarbures à la pompe qui se poursuit depuis l'année 2012.

Ainsi, à fin septembre 2014, le taux d'inflation, en moyenne annuelle, s'est établi à -0,2% et en glissement annuel (septembre 2014 par rapport à septembre 2013), il est ressorti à -1,7%.

L'inflation sous-jacente (indice hors produits frais, hors énergie) est ressortie à -1,2% à la fin du mois de septembre 2014.

Si la tendance observée au cours de ces neuf (09) premiers mois se maintenait, et au regard du bon comportement de la pluviométrie, la norme communautaire du taux d'inflation en moyenne annuelle de 3,0% maximum serait respectée en 2014.

## **3-2. Perspectives pour l'année 2015**

La politique économique du Gouvernement pour l'année 2015 vise à assurer la stabilité macroéconomique et à consolider une dynamique de croissance forte et soutenue, créatrice d'emplois. Cette politique s'appuie sur une mise en cohérence des allocations budgétaires avec les objectifs du Plan de Développement Économique et Social 2012-2015 mis en œuvre par les autorités, lui-même bâti sur le Programme de Renaissance et la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement.

Les prévisions macroéconomiques pour l'année 2015 reposent sur les hypothèses de politique économique suivantes :

- la poursuite de la consolidation de la paix et du climat sécuritaire ;
- la poursuite du programme économique et financier et la mise en œuvre des réformes des finances publiques et du secteur financier visant la consolidation du cadre macroéconomique ;
- l'exécution normale du PDES à travers la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative 3N et notamment celle des grands chantiers tels que le projet de la boucle ferroviaire, la cimenterie de Kao, le barrage de Kandadji, la construction d'abattoirs modernes, la centrale électrique et thermique de Goroubanda et l'exploitation du gisement de charbon de Salkadamna ainsi que la réalisation d'importantes infrastructures routières et celles prévues dans les secteurs sociaux ;
- l'accélération du renforcement des capacités de l'administration pour une meilleure mise en œuvre des stratégies et politiques ;

- la mobilisation accrue des ressources externes ;
- le renforcement des ressources internes.

Par ailleurs, le Gouvernement table sur l'hypothèse d'une pluviométrie satisfaisante et également bien répartie dans l'espace pour l'année 2015, qui serait donc favorable à une bonne campagne agricole et pastorale.

Les principales orientations du cadre macro-économique de la loi de finances 2015 sont :

- améliorer, de manière sensible, le niveau de vie de la population à travers une hausse du revenu par habitant ;
- assurer la sécurité alimentaire et celle des personnes et des biens tant à l'intérieur du pays qu'aux frontières ;
- maîtriser la progression du niveau général des prix en deçà de la norme communautaire de 3%, en favorisant un approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation courante et en veillant également à la constitution régulière du stock de sécurité alimentaire et au développement des banques céréalières ;
- corriger progressivement le déséquilibre budgétaire par des mesures visant à optimiser les recettes fiscales et à maîtriser l'accroissement des dépenses courantes. Dans ce cadre, les réformes déjà entamées seront poursuivies en vue de mobiliser davantage de ressources internes et externes. Dans le même temps, le Gouvernement poursuivra sa politique visant à préserver la viabilité de la dette publique ;
- réduire progressivement le stock d'arriérés de paiement intérieurs tout en évitant l'accumulation de nouveaux arriérés ;
- réduire progressivement le déficit du compte courant de la balance des paiements hors dons qui bénéficie désormais de la hausse des exportations pétrolières et minières et de la baisse des importations de produits pétroliers. L'exportation sera poursuivie.

## ANNEXES

---

**TABLEAU RESUME DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT EN 2015**

<b>Recettes totales</b>	<b>789,0</b>
Recettes fiscales	744,5
Recettes non fiscales	39,9
Recettes bud. ann + c.s	4,6
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	<b>1351,8</b>
<b>Dépenses totales courantes</b>	<b>615,6</b>
<b>Dépenses courantes budgétaires</b>	<b>601,0</b>
Traitements et salaires	221,6
Matériels et fournitures	135,5
Subventions et transferts	212,5
Intérêts exigibles	31,3
Dettes extérieures	16,6
Dettes intérieures	14,7
Comptes spéciaux	14,7
<b>Dépenses d'équipements</b>	<b>736,2</b>
<b>Sur ressources budgétaires</b>	<b>325,1</b>
<b>Sur ressources extérieures</b>	<b>411,0</b>
Sur Dons extérieurs	206,1
Sur Prêts extérieurs	204,9
<b>Prêts nets</b>	<b>0,0</b>
<b>Solde global (base engagement)</b>	<b>-562,7</b>
<b>Balance de base</b>	<b>-151,7</b>
<b>Balance de base (hors PPTE)</b>	<b>-151,7</b>
<b>Variation des arriérés (reduction -)</b>	<b>-7,0</b>
Arriérés intérieurs	-7,0
<b>Solde global base engagement/décaissement</b>	<b>-570</b>
<b>Financement</b>	<b>570</b>
<b>Financement extérieur</b>	<b>484,0</b>
Dons	289,7
Aide budgétaire	83,6
Aide projets	206,1
Prêts	222,2
Budgétaires	17,3
Projets	204,9
Amortissement exigible	-27,9
<b>Financement intérieur</b>	<b>85,8</b>

<b>Secteur bancaire</b>	<b>0,5</b>
FMI	11,2
Remboursement découvert	-7,9
Dépôt du Trésor à la BCEAO	-5,0
Titres d'Etat détenus par les Banques	2,2
<b>Secteur non bancaire</b>	<b>85,3</b>
Emprunts obligataires	85,3
Autres	0,0
<b>Déficit de ressources (+) 1/</b>	<b>0</b>

## MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

### Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

### Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

- 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA
- 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA
- 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

- 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA
- 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA
- 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

- 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA
- 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de Y et les deux premières soumissions de X sont acceptées. Par contre, aucune soumission de Z n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur Z et une des soumissions de l'investisseur X sont rejetées car les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

## ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION

### AGENCE UMOA-TITRES

**Contacts** : Mme Nasrine CHOBLI  
M. Babacar TOURE

**Adresse** : Avenue Abdoulaye FADIGA  
BP : 4709 RP Dakar – Sénégal

**Fax** : (221) 33 839 45 57

**Tel** : (221) 33 839 08 14

**E-mail** : [adjudications@umoatitres.org](mailto:adjudications@umoatitres.org)

### DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE NIGER

**Contacts** : M. Mahaman Lawan SABO MAZADOU, lsabo@bceao.int  
Mme Nafissa TANDJA, ntandja@bceao.int

**Adresse** : Rue de l'Uranium 8001 Niamey Plateau  
BP 487-Niamey-Niger

**Fax** : (227) 20-73-47-43

**Tel** : (227) 20-72-24-91-92

## ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

### **SIEGE SOCIAL**

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA  
Boite postale : 3108  
Téléphone : (221) 839 05 00  
FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09  
Telex: BCEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21  
530 SG  
Site Internet: <http://www.Bceao.int>

### **BENIN**

Cotonou, Avenue JEAN Paul II  
01 Boite Postale : n° 325 RP Tel : (229) 31  
24 66 – 31 37 82 Télex : 5 211 BCEAO  
COTONOU Téléfax : (229) 31 24 65

### **BURKINA FASO**

Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel  
Nasser  
BP : 356  
Tel : (226) 30 60 15/16/17  
Télex : 5 205 BCEAO BF  
Téléfax : (226) 50 31 01 221

### **COTE D'IVOIRE**

Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU-  
Roussel  
et avenue Delafosse  
BP: N° 01 1769 Abidjan 01  
Tel: (225) 20 20 84 00  
(225) 20 20 85 00  
Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607  
Téléfax: (225) 20 22 28 52  
(225) 20 22 00 40

### **GUINEE BISSAU**

Bissau  
BP : 38  
Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73  
Telex: 289 BCGBI  
Téléfax : (245) 20 13 05/20 13 21

### **MALI**

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946  
BP: n° 206  
Tel: (223) 222 25 41/ 222 54 06  
Telex: 2574 BCEAO BAMAKO  
Téléfax : (223) 222 47 86

### **NIGER**

Niamey, rue de l'Uranium  
BP : 487  
Tel : (227) 72 33 30 et 72 33 40  
Télex : BCEAO 5 218 NI  
Téléfax : (227) 73 47 43

### **SENEGAL**

Dakar, Boulevard du Général de Gaulle  
Angle Triangle Sud  
Boite Postale : 3159  
Tel : (221) 33 889 45 45  
Télex : BCEAO SG 21 839  
Téléfax : (221) 33 823 57 57

### **TOGO**

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA  
BP: n° 120  
Tel: (228) 221 53 84  
Telex: 5216 BCEAO TOGO  
Téléfax: (228) 221 76 02